**Responsable maintenance**

Date de publication :08/11/2024

**Familles de métiers**

Travaux, maintenance et entretien

**Lieux et segments d’activités**

* Parcs d'attractions et parcs aquatiques
* Parcs à thème et parcs ludo-pédagogiques
* Activités intérieures
* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels
* Spectacles et activités artistiques

**Autres intitulés**

* Chef(fe) de la maintenance
* Responsable technique

**Définition du métier**

Personnage clef dans la sécurité et le confort des visiteurs, le/la responsable de maintenance intervient sur toutes les activités liées à la maintenance et aux réparations, tant des infrastructures du site que des attractions. Responsable de la planification et du suivi des opérations de maintenance sur le périmètre qui lui est confié, il/elle gère aussi bien un budget qu'une équipe de technicien(ne)s et d'agent(e)s de maintenance. Il/Elle pilote également les prestataires extérieurs intervenant ponctuellement. Lorsqu'une panne se produit, le/la responsable mobilise rapidement ses équipes pour que le divertissement continue !

**Code ROME**

Management et ingénierie de maintenance industrielle

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Faire preuve de rigueur et de précision
* Capacité à prendre des décisions
* Faire preuve de leadership
* Avoir le sens de l'anticipation
* Prendre des initiatives et être force de proposition
* Faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité

**Compétences techniques**

* Concevoir des procédures de maintenance
* Planifier des opérations de maintenance
* Contrôler une opération de maintenance
* Contrôler la qualité et la conformité des process
* Repérer des dégradations ou incidents
* Élaborer des actions ou des règles de prévention
* Élaborer, suivre et piloter un budget
* Suivre un contrat, vérifier le respect des clauses contractuelles
* Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE)
* Animer, coordonner une équipe
* Transmettre une technique, un savoir-faire

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable d'au moins cinq ans dans la maintenance de bâtiments, machines ou infrastructures est indispensable.

**Formation obligatoire**

* Habilitations obligatoires dans son périmètre de spécialité (habilitation électrique, cordiste, ouvrages d'arts, intervention en milieu hyperbare...)

**Formation appréciée**

* Certification Technicien spécialisé en maintenance avancée
* Licence Professionnelle Maintenance et technologie : organisation de la maintenance
* Master spécialisé (MS) Manager de la maintenance
* Diplôme d'ingénieur dans le secteur de la maintenance
* Diplôme spécialisé dans une discipline technique en lien avec les activités du site ( maintenance des équipements industriels, pneumatique, électricité, pompes hydrauliques...)

**Mooc disponibles et ressources utiles**

* Formation "Management opérationnel"
* France Compétences